

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

033-200053759-20181022-lmc100000252789-DE

Envoi Préfecture : 30/10/2018 Retour Préfecture : 30/10/2018

CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Séance Plénière du lundi 22 octobre 2018

Talents, territoires, compétences : tous qualifiés en Nouvelle-Aquitaine

Synthèse

La Région Nouvelle Aquitaine considère la formation professionnelle comme un levier essentiel pour relever le défi des compétences afin d'accélérer les recrutements dont les entreprises et les territoires ont besoin pour se développer.

La nouvelle stratégie régionale de formation professionnelle continue porte donc l'ambition de former dès 2019 plus de 60 000 personnes par an, demandeurs d'emploi, salariés, afin de les faire entrer ou de les maintenir dans l'emploi mais aussi d'accompagner leur adaptation aux enjeux et aux mutations de demain. Pour cela, la Région entend privilégier une logique de parcours pour prendre en compte la diversité des situations et des besoins. De même, de nouvelles mesures d'accompagnement sont prévues, telles que la revalorisation de la rémunération de 652 € à une cible de 850 € ou encore la création d'une Fonds d'aide d'urgence.

Si la nouvelle stratégie régionale porte bien sur l'ensemble des actifs, la Région déploiera des moyens particuliers pour ceux qui sont les plus vulnérables afin de leur garantir :

- ✓ une orientation professionnelle choisie,
- ✓ la maîtrise indispensable du socle des compétences de base,

- ✓ l'accès sans sélection à un premier niveau de qualification professionnelle,
- ✓ un accompagnement renforcé avant pendant et après la formation permettant notamment de lever les freins périphériques à la réalisation des parcours (mobilité, hébergement, restauration...).

Afin d'atteindre ces objectifs, il s'agira de mettre en œuvre des actions de formation :

- **structurelles** en réponse aux besoins récurrents exprimés par les filières mais aussi à la nécessité de rendre attractif les territoires par la présence d'une main d'œuvre qualifiée, capable d'évoluer,
- **conjoncturelles** destinées aux demandeurs d'emploi mais aussi aux salariés pour conforter, développer leurs compétences, accélérer leur recrutement en réponse aux besoins exprimés sectoriellement ou territorialement,
- **individuelles** pour que chacun puisse mobiliser son Compte Personnel de Formation et réaliser son projet d'évolution professionnelle en étant accompagné et soutenu financièrement.

Pour se mettre en place, la stratégie régionale de formation relèvera trois enjeux :

- celui de la **territorialisation** pour être en proximité des acteurs de la formation et des entreprises,
- celui de l'**agilité** en intégrant de la souplesse dans les modes de financement : habilitation de service public, marchés, subventions,
- celui de l'**innovation** pour donner notamment plus de place à l'entreprise dans le processus de formation, renforcer l'utilisation des outils numériques au service de l'individualisation des parcours.

Afin de suivre et d'en évaluer les effets, un dispositif d'évaluation accompagnera dès 2019 la mise en œuvre des premières actions.

La stratégie régionale s'inscrit dans le droit fil de la délibération votée le 26 mars 2018 mais aussi de la feuille de route pour l'orientation, la formation et l'emploi votée le 26 juin 2017.

Elle traduit par ailleurs en projets, actions et dispositifs concrets les orientations du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) adopté en juin 2018. Enfin, elle tire déjà parti des dispositions de la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui permettront d'accompagner les transformations de l'appareil régional de formation professionnelle.

La stratégie régionale s'inscrit bien entendu en complémentarité de la nouvelle politique régionale en matière d'orientation qui contribuera à faire bouger les lignes. Elle saura se nourrir des travaux qui vont débiter avec les branches professionnelles autour des contrats de filière.

La nouvelle stratégie régionale et les objectifs qu'elle vise permettront à l'Etat au travers du Programme d'Investissement dans les Compétences (PIC) d'apporter un financement additionnel sur certains dispositifs.

Il s'agit pour la Région de saisir l'opportunité du PACTE régional d'investissement dans les compétences pour amplifier son action et soutenir encore davantage l'accès à la qualification des personnes les plus vulnérables.

Conformément à la délibération votée le 26 mars 2018, la Région prépare en concertation avec la DIRECCTE une réponse pour engager ce PACTE.

C'est en décembre 2018, au moment où la Région adoptera son budget 2019, que seront présentées les dispositions du PACTE négocié avec l'Etat.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20181022-lmc100000252789-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 30/10/2018
Retour Préfecture : 30/10/2018

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU LUNDI 22 OCTOBRE 2018

N° délibération : 2018.1939.SP

N° Ordre : 39

Réf. Interne : 239795

A - ECONOMIE ET EMPLOI

A10 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

110A - Qualifier pour répondre aux besoins de compétences de l'économie et des territoires

OBJET : Talents, territoires, compétences : tous qualifiés en Nouvelle-Aquitaine

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, Sixième partie, Livre I, notamment ses articles L6111-1 à L6123-7,

Vu l'avis du Conseil Économique Social Environnemental Régional,

Vu la commission n°9 réunie et consultée,

I. La nouvelle stratégie de formation professionnelle continue

La formation professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi est l'une des compétences fondamentales que la Région exerce depuis 1983. Aujourd'hui, elle s'inscrit dans un contexte marqué par :

- les nouvelles dispositions de la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui vont profondément renouveler l'organisation de notre système de formation professionnelle,
- les négociations amorcées avec l'Etat pour la conclusion d'un PACTE dans le cadre du déploiement du Programme d'Investissement dans les Compétences pour lequel la Région est déjà engagée dans la phase d'amorçage,
- l'adoption en juin 2018 du Contrat de plan de développement de la formation professionnelle et de l'orientation (CPRDFOP)
- le vote en mars 2018 d'une délibération pour « Relever le défi des compétences pour faciliter les recrutements »,
- le vote en juin 2017 de la feuille de route pour l'orientation, la formation et l'emploi
- l'arrivée à échéance de tous les dispositifs de formation professionnelle antérieurs à la création de la Nouvelle-Aquitaine.

La stratégie régionale de formation professionnelle entend poser le cadre et les objectifs de la Région en matière de formation professionnelle des actifs.

Ainsi, la Région porte une ambition pour la qualification et le développement des compétences des actifs de la Nouvelle-Aquitaine pour répondre aux besoins à court/moyen et long terme des entreprises et des territoires qui la composent.

Il s'agit de soutenir l'emploi dans notre région en lien avec les tensions observées sur le marché du travail et les difficultés des entreprises à recruter.

Quelques chiffres néo-aquitains viennent illustrer les enjeux que sous-tend la politique régionale :

- 2,7 M d'actifs dont la moitié a un niveau de diplôme inférieur au Bac (47,9% contre 43,4% en France métropolitaine), la Région se caractérise par une part de diplômés de niveau V – CAP ou BEP, très supérieure au niveau national et un déficit des diplômés de l'enseignement supérieur) ;¹
- 20 % des 15-64 ans non scolarisés, actifs potentiels, n'ont aucun diplôme (contre 22% en France métropolitaine) ;¹
- 50 600 jeunes sortis du système scolaire sans aucun diplôme (35% des 15-24 ans sont sortis du système scolaire et parmi eux, 22% n'ont aucun diplôme), la région est plutôt bien positionnée sur ce critère (4^{ème} position en métropole, les données s'échelonnant de 18% en Bretagne à 30% dans les Hauts de France, toutefois 7 départements sur 12 dépassent cette moyenne) ;¹
- 109 000 jeunes ni en emploi, ni scolarisés (soit 17% de la classe d'âge), la région ne fait ni mieux ni pire que le national en la matière et se classe en 5^{ème} position des régions en métropole ;¹
- 511 920 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C),²
 - dont 289 270 demandeurs d'emploi de catégorie A (sans emploi) fin juin 2018,²
 - dont 41 530 ont moins de 25 ans et 78 550 ont 50 ans ou plus.²
- la moitié des inscrits à Pôle Emploi (ABC) sont chômeurs de longue durée ;²
- 55% des demandeurs d'emploi (ABC) sont au mieux détenteurs d'un niveau V (pas toujours validé) ; 14% sont peu ou pas diplômés.³

Cette politique vient donc en complémentarité des politiques régionales de développement économique, des territoires mais aussi d'orientation et d'emploi.

¹ Insee, Recensement de la Population 2015, exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

² Pôle Emploi, demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Nouvelle-Aquitaine au 2^{ème} trimestre 2018

³ Pôle Emploi, ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES, *LE PORTRAIT STATISTIQUE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN NOUVELLE-AQUITAINE - 20 ANS D'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE D'EMPLOI EN NOUVELLE-AQUITAINE* FÉVRIER 2017

En matière de création d'emploi, la politique régionale a ainsi accompagné la croissance de l'emploi salarié total qui progresse dans la majorité des départements. Après 2 trimestres de reprise, l'industrie régionale gagne 100 emplois au 1er trimestre 2018 (+ 0,1 %) contre une stabilité en France hors Mayotte.

Sur un an, l'emploi dans l'industrie progresse de 0,5 % dans la région, avec près de 1 400 emplois supplémentaires créés depuis début 2017, et de 0,2 % au niveau national.⁴

S'agissant du maintien de l'emploi et de professionnalisation des salariés aux nouvelles technologies et organisations, la Région conduit une politique volontariste.

Ainsi, au titre de l'année 2018, ce sont 58 entreprises et 8514 salariés, dont 23 entreprises inscrites dans les programmes Usine du futur, accélérateur PME/PMI, croissance premium dont la Région a soutenu directement la formation.

Et dans le cadre du soutien aux filières dans les secteurs industrie, ce sont 2827 entreprises et 9141 salariés (métallurgie, chimie, IAA), Numérique, BTP, Textile, Mode cuir et artisanat d'art, Artisanat, Tourisme, Spectacle vivant, Sanitaire social et aide à domicile, Insertion par l'activité économique qui ont été soutenus.

Toutes ces données confortent la stratégie régionale de formation dont la mise en œuvre repose sur une organisation en proximité afin :

- d'être à l'écoute des besoins des acteurs économiques et des spécificités des territoires pour proposer ou adapter les dispositifs,
- de fédérer et d'accompagner les acteurs de la formation pour qu'ils s'approprient les objectifs et les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle offre,
- d'identifier les publics et de faciliter leur accès à la formation en lien avec les prescripteurs,
- d'impliquer les entreprises aux côtés des acteurs de la formation.

Elle devra faire appel aux capacités d'innovation des opérateurs en favorisant de nouvelles approches pédagogiques, de nouvelles modalités d'apprentissage et la diffusion des bonnes pratiques issues des expérimentations.

Pour sa mise en œuvre, la nouvelle stratégie de formation professionnelle va exploiter l'ensemble des modalités de financement. Aux côtés des marchés de prestations, des accords-cadres, des subventions versées pour soutenir des initiatives cohérentes avec les objectifs politiques de la Région, des appels à projets et des aides individuelles, l'habilitation de service public occupera une place importante.

Au début des années 2000, l'Union européenne a souhaité encadrer les activités marchandes visant à satisfaire l'intérêt général en concevant le statut de Service d'intérêt économique général (SIEG). Dans ce cas, on n'achète pas une prestation sur un marché mais on finance à son juste coût une mission de service

⁴ Insee Conjoncture Nouvelle-Aquitaine N° 14 / Note de conjoncture régionale – 1^{er} trimestre 2018

public que l'on a confiée à un tiers. Cette notion a été traduite en droit français pour ce qui relève des services de formation professionnelle. Ainsi, en 2014, l'avant dernière loi relative à la formation professionnelle a-t-elle institué les habilitations de service public, ouvrant ainsi la possibilité aux Régions de financer sous cette forme un certain nombre d'actions de formation professionnelle.

II. Le service public régional de formation professionnelle

La nouvelle stratégie régionale de formation professionnelle continue couvre la période 2019 - 2021. Elle se décline de manière opérationnelle dans un Service public régional de formation professionnelle.

Ce Service public de formation professionnelle doit permettre à chaque actif d'acquérir de nouvelles compétences afin d'élever son niveau de qualification et développer ainsi sa capacité à trouver, retrouver ou se maintenir en emploi.

L'ensemble de l'offre de services et de formation, conçue avec les partenaires économiques, en lien avec les besoins des territoires et financée par la Région, entend prévenir tout risque de déqualification au regard des évolutions techniques et technologiques et des exigences du marché du travail.

Ainsi, la Région souhaite réaffirmer au travers du service public de formation professionnelle un certain nombre de valeurs parmi lesquelles :

- l'universalité de l'accès basé sur l'accueil sans discrimination, le respect de l'égalité hommes/femmes, l'adaptation des réponses aux besoins des personnes, la garantie de la liberté de choix, le devoir de réponse aux demandes adressées...
- la continuité du service en termes de présence territoriale notamment,
- l'adaptabilité et la qualité du service avec la recherche d'une individualisation des prestations proposées et l'évaluation de la satisfaction des utilisateurs,
- la protection des utilisateurs au regard des moyens mis en œuvre par des contrôles réguliers des activités visant à garantir la qualité du service et un niveau de sécurité et de qualité des équipements conformes au code du travail.

Pour atteindre sa finalité, le service public de formation professionnelle va s'articuler autour de six « briques » visant l'accès à la formation et à l'emploi, la qualification et la professionnalisation et l'aide au recrutement pas les entreprises. Ces briques pourront se combiner au service de la fluidité des parcours.

Ainsi, en permettant à chacun d'exprimer pleinement ses talents, ses compétences, en offrant des perspectives d'évolution professionnelle, en décidant d'accompagner les mobilités, en choisissant d'investir dans le capital humain, on favorise la prise d'initiative, la création d'emploi, le dynamisme économique, en un mot, on augmente la qualité des ressources humaines présentes sur les territoires.

II.1. Les dispositifs d'orientation et d'amorce de parcours

Maîtriser son itinéraire professionnel implique de pouvoir disposer des ressources nécessaires à chaque étape de son parcours. Que ce soit pour choisir une première qualification, investir un secteur professionnel en émergence, préparer une reconversion professionnelle ou construire une seconde partie de carrière, il faut du temps, des lieux, des espaces, des outils et l'appui indispensable de professionnels de l'information, de l'orientation et du conseil.

Les actions constitutives de cette « brique » viseront à offrir aux demandeurs d'emploi et notamment les jeunes qui en ont besoin un accompagnement préalable à la formation ou à l'emploi. Les personnes seront soutenues dans leurs choix d'orientation, la définition de leur projet professionnel ou encore la préparation de leur accès à la formation ou à l'emploi.

La construction de ces nouveaux dispositifs tirera parti des actions déjà conduites (Plateformes d'orientation, Engagement première chance, espace projet du Portail...) tout en tenant compte du paysage qui a profondément évolué ces dernières années avec notamment le déploiement de la Garantie Jeune, les actions d'immersion professionnelle ou encore les parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi.

Les dispositifs d'orientation et d'amorce de parcours seront financés principalement sous forme de marchés. Des appels à projets pourront être lancés dès lors qu'ils viseront les jeunes en rupture sociale ou familiale ou encore les adultes très éloignés de l'emploi, sortis des systèmes classiques d'accompagnement ou de formation.

II. 2. L'accès au Socle des compétences clés

L'Union européenne a identifié huit Compétences Clés qui permettent à chaque citoyen de s'adapter aux changements de la société, d'étudier, de travailler et d'évoluer professionnellement, d'accompagner ses enfants dans leur propre développement et épanouissement. C'est bien la maîtrise de ces compétences qui est essentielle pour pouvoir travailler et exercer pleinement sa citoyenneté.

Au moment où la loi du 5 septembre 2018 réaffirme la nécessité absolue de permettre à tous les actifs de maîtriser ces compétences, la Région construit une offre de formation accessible sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine permettant à chacun, au plus proche de son lieu de vie, d'acquérir ces huit Compétences Clés : communication en langue maternelle, communication en langue étrangère, compétence mathématique et compétences de base en science et technologie, compétence numérique, apprendre à apprendre, compétence sociale et civique, sens de l'initiative et esprit d'entreprise, conscience et expression culturelle.

Cette offre sera et financée dans le cadre d'une habilitation de service public.

II.3. Un premier niveau de qualification garanti à tous les actifs

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20181022-lmc10000252789-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 30/10/2018
Retour Préfecture : 30/10/2018

Près de 15 % des quelques 512 000 demandeurs d'emploi de la Nouvelle-Aquitaine ne disposent d'aucune qualification professionnelle. Ces demandeurs d'emploi cumulent plusieurs handicaps : faible maîtrise des savoirs de base, mobilité réduite ou inexistante, situations d'échecs répétés...

Si l'on veut amener ces publics les plus éloignés de l'emploi à la qualification, il faut changer de modèle et prendre les personnes telles qu'elles sont en adaptant l'offre de formation. Il s'agit de les accueillir sur la base d'un projet sans les sélectionner en fonction de leur maîtrise des prérequis. L'enjeu est de leur proposer un parcours « sans couture » : les réponses proposées doivent donc être individualisées, stables et s'inscrire dans la durée avec un accompagnement renforcé et des possibilités d'hébergement et de restauration.

Le parcours de qualification doit pouvoir par ailleurs être suspendu pour une période de travail par exemple, avec la garantie d'un retour assuré en formation dans la limite de 24 mois, ce que la collectivité est prête à investir pour qualifier une personne qui ne l'est pas.

Enfin, et pour exploiter pleinement certaines dispositions de la loi du 5 septembre 2018, l'ingénierie de formation proposée par les organismes devra permettre d'acquérir, en situation de travail, tout ou partie des compétences constitutives d'une certification professionnelle. En effet, pour une part d'entre elles, les personnes non qualifiées ont pu connaître de nombreuses expériences professionnelles, certes souvent parcellaires ou irrégulières, mais constitutives d'une identité professionnelle qu'il convient de valoriser. Ceci implique que toutes les qualifications puissent être accessibles sous forme de blocs ou certificats de compétences selon la certification professionnelle visée.

Il est proposé que cette offre de formation soit financée dans le cadre d'une habilitation de service public.

Et pour tenir jusqu'au bout le pari de la qualification de ceux qui en sont dépourvus, la Région s'engage à ne pas exiger d'eux qu'ils mobilisent les droits de leur Compte Personnel de Formation : ils en auront besoin, plus que d'autres, pour franchir de nouvelles étapes de leur vie professionnelle.

II.4. De nouvelles chances pour se qualifier en situation de travail

Le travail, l'activité, quelles que soient les formes qu'elles prennent, sont source d'identité professionnelle. L'expérience n'est pas donnée, elle se construit.

C'est sur cette base que la Région a soutenu la création des chantiers formation « Nouvelles Chances » pour permettre aux stagiaires de développer leurs compétences en travaillant à la réalisation d'un objet utile et pérenne.

Ils sont donc un puissant levier d'insertion qui a rencontré un très large succès dans les territoires. Il s'agit à présent d'accompagner leur développement à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, en tissant notamment de nouveaux liens avec l'ensemble des acteurs de l'insertion par l'activité économique.

Les expériences nationales de Formations En Situation de Travail (FEST) sont très prometteuses. Les nouvelles dispositions législatives offrent un cadre propice à leur développement. Réservées aujourd'hui aux salariés, ces modalités de formation innovantes et en prise directe avec les réalités économiques de production doivent être encouragées.

Ces nouvelles modalités de formation peuvent également apporter des réponses aux difficultés d'appariement entre l'offre et la demande d'emploi sur les territoires. L'économie repart, les offres d'emploi sont là et certains secteurs économiques demeurent confrontés à des difficultés de recrutement : l'industrie (travail des métaux, agro-alimentaire), la mécanique, les travaux publics, le froid et de la climatisation, les métiers de bouche... ces secteurs offrent de réelles opportunités d'emploi qui ne sont pas saisies. Les formations en situation de travail sont une opportunité de former ceux qui vivent en proximité de ces entreprises pour lesquels la mobilité est souvent un frein et d'apporter une réponse à ces entreprises qui peinent à recruter.

La Région souhaite soutenir cette modalité et en faire un axe majeur de sa politique.

Compte tenu du public visé, il ne serait pas exigé, là non plus la mobilisation du Compte Personnel de Formation.

II.5. Augmenter le niveau de qualification professionnelle des actifs

Si la Région entend bien investir en priorité dans la qualification des plus fragiles, elle ne néglige pas pour autant l'ensemble de la population active qui aspire à évoluer professionnellement. Solvabiliser leur demande contribue à assurer la compétitivité économique de la Nouvelle-Aquitaine en accompagnant l'émergence et le renforcement des talents qui assureront son développement.

La monétisation du Compte Personnel de Formation (CPF) constitue la mesure phare, emblématique, de la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Chacun est invité à investir le capital dont il est doté dans les formations de son choix. L'idée est séduisante de prime abord mais se heurte rapidement à un certain nombre de difficultés : faiblesse des montants financiers immédiatement mobilisables, embarras pour se repérer dans la multitude des actions de formation accessibles, circuits financiers non opérationnels à ce jour...

Et pourtant, cette piste mérite d'être approfondie. Aussi, pour permettre à ceux et celles qui ont des projets de qualification, la Région proposera un nouveau dispositif d'aide individuelle permettant de mobiliser les ressources de son Compte Personnel de Formation. Ce chantier nécessitera la négociation d'un partenariat, notamment avec la Caisse des dépôts et consignations en charge de la gestion du CPF.

Il ne s'agirait pas d'une simple aide individuelle octroyée sur la base d'un règlement, l'ambition est plus vaste, celle de proposer aux actifs un réel service

comprenant un accueil, une écoute, un travail sur le projet, un appui pour se repérer dans l'offre de formation, une aide à la décision et bien sûr un abondement du Compte Personnel de Formation. Et c'est l'ensemble de ces services qui devrait permettre aux actifs de mener à bien leur projet de qualification dans les meilleures conditions possibles. Le réseau territorial des agents régionaux pourrait être mobilisé dans la mise en place d'une telle offre de services, en partenariat avec les acteurs en charge du Conseil en Evolution Professionnelle.

La Région considère la qualification professionnelle comme un levier de compétitivité économique et de développement des territoires. En ce sens, l'augmentation du niveau de qualification professionnelle des actifs doit être également mise en cohérence avec les besoins récurrents exprimés par les filières économiques et la nécessité de renforcer l'attractivité des territoires. La Région proposera en réponse une offre de formation structurelle reposant sur l'achat de formations professionnelles qualifiantes sous forme de marchés publics.

II.6. Professionnaliser les actifs, répondre aux besoins des entreprises

Faciliter les recrutements est une priorité régionale partagée par les signataires du CPRDFOP. Or, alors même que l'activité économique reprend, certains secteurs économiques demeurent confrontés à des difficultés de recrutement : l'industrie (travail des métaux, agro-alimentaire), la mécanique, les travaux publics, le froid et de la climatisation, les métiers de bouche... ces secteurs offrent de réelles opportunités d'emploi qui ne sont pas saisies.

Il convient donc d'innover pour répondre à ces besoins en recrutement, et il faut sans nul doute commencer par travailler sur l'image des métiers. De ce point de vue, les Olympiades des métiers constituent une ressource fantastique. Cette manifestation valorise les talents, permet aux chefs d'entreprises de faire connaître leurs métiers, offre aux parents des adolescents en recherche d'une orientation professionnelle choisie l'occasion d'approcher directement la réalité de l'activité professionnelle. C'est toute cette richesse qu'il faut capter et porter à la connaissance du plus grand nombre. L'orientation professionnelle ne peut se construire que si l'on offre des possibilités de rencontre directe.

En matière d'innovation, les formations en situation de travail constituent une piste intéressante. Dans ce nouveau modèle, les outils de production se transforment en plateaux techniques de formation. Les organismes de formation voient leur professionnalisme évoluer : à eux de mobiliser leur ingénierie, leurs techniques, leurs outils pour que la situation de travail soient réellement formatrice. Reste à la collectivité le soin de financer ces nouvelles modalités de formation.

En cohérence avec les « briques précédentes », la Région complétera et renouvellera ses modalités d'intervention au plus près des territoires. Un dispositif de formations courtes, conjoncturelles en réponse à des besoins de

recrutements identifiés par des branches professionnelles, des regroupements d'employeurs ou par une entreprise seront déployées.

Grâce à des accords-cadres, des appels à projets permanents, avec l'appui de partenaires diversifiés, la Région développera des modalités d'interventions, souples et agiles. Cette offre de formation conçue sur mesure doit permettre de faciliter l'accès immédiat à l'emploi.

En parallèle, la Région poursuivra son soutien aux plans des salariés et aux démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des entreprises. Elle pourra également soutenir des actions collectives en réponse à des démarches de filières ou de secteurs professionnels.

III. Une nouvelle offre de services et d'accompagnement

Accompagner la montée en compétences et la qualification de la population active de la Nouvelle-Aquitaine nécessite de mettre en place de nouveaux services :

- assurer une rémunération décente aux personnes qui s'engagent dans la préparation d'une qualification professionnelle. Pour ce faire, il est proposé d'étudier une revalorisation du barème de rémunération aujourd'hui limité à 652 € pour atteindre le seuil de pauvreté qui fixe ainsi une cible à 850€. En effet, ce barème n'a quasiment pas été revalorisé depuis la fin des années 80 et il n'encourage pas les personnes les plus éloignées de l'emploi à s'engager dans une démarche de qualification professionnelle, sachant que le seuil de pauvreté en France avoisine les 850 € mensuels. La revalorisation du barème de rémunération constituera un axe de négociation avec l'Etat dans le cadre du PACTE ;
- créer un fonds régional pour accompagner les mobilités professionnelles en permettant à ceux qui font un effort de changer de résidence pour occuper un nouvel emploi de mener à bien leur projet ;
- il ne suffit pas de former des personnes sur les métiers en tension (ou porteurs) pour qu'elles trouvent un emploi. Le problème ne réside pas uniquement dans la programmation de l'offre de formation mais bien dans l'organisation de la rencontre entre l'employeur qui recherche et le demandeur d'emploi qui propose ses compétences. Il est donc proposé de développer à grande échelle des Job dating en lien avec le déploiement du site « Talents d'ici » ;
- créer un fonds d'aide d'urgence pour aider les personnes qui ne trouvent aucune réponse dans l'offre de droit commun. Certains projets de formation sont en effets très atypiques et ne peuvent être financés dans le cadre des dispositifs existants. Pour autant, ils mériteraient d'être soutenus, notamment lorsque le retour à l'emploi est garanti. Le fonds d'aide d'urgence permettrait ainsi de répondre à ces demandes spécifiques.

IV. Un accompagnement des organismes de formation

Les éléments constitutifs du nouveau Service public régional de formation implique de faire évoluer les pratiques des organismes de formation. Rien ne sera possible si les organismes de formation ne sont pas eux-mêmes moteurs du changement.

Aussi, le plein déploiement de ce Service public devra s'appuyer sur l'expérimentation et la diffusion de nouvelles pratiques en lien avec le Fonds régional d'innovation. En matière d'accompagnement, de nouvelles approches pédagogiques intégrant plus l'entreprise dans le processus de formation et les outils numériques au service de l'individualisation des parcours seront encouragées.

V. La mobilisation du PACTE

La Région doit se saisir du PACTE comme une **opportunité** pour réussir la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie. Il doit ainsi lui permettre :

- d'amplifier les actions en faveur des personnes les moins qualifiées (socle de compétences – accès à un 1^{er} niveau de qualification) ;
- de développer l'approche compétences afin de trouver des réponses rapides au besoin de recrutement des entreprises ;
- d'encourager l'innovation par l'expérimentation (en lien avec notre Fonds Régional d'innovation) ;
- de favoriser la mutation des Organismes de formation par la professionnalisation des opérateurs ;
- de renforcer l'accompagnement avant, pendant et après la formation pour faciliter la construction et la fluidité de parcours, notamment pour les personnes les plus vulnérables.

Ce sont ces orientations qui seront proposées à l'Etat de façon à pouvoir mobiliser les 502 M€ prévus pour la Nouvelle-Aquitaine et qui feront l'objet d'une délibération présentée lors de la plénière du mois de décembre.

VI. Calendrier et conditions de mise en œuvre

L'année 2019 sera marquée par un double objectif : créer l'ensemble de la nouvelle offre de formation, pleinement opérationnelle en 2020, assurer la transition avec les dispositifs arrivant à leur terme sans baisser le nombre de parcours de formation accessibles aux demandeurs d'emploi.

Une partie des crédits nécessaires à la création des nouveaux dispositifs de formation et le financement de la transition sera affectée à la Commission de novembre 2018. Puis, en décembre, au moment du vote du budget, l'ensemble des crédits nécessaires à la mise en œuvre du Service public régional de formation seront inscrits, complétés en février par l'affectation des Autorisations d'Engagement du PACTE en fonction des volumes projetés pour chaque brique.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

- **de DONNER** acte de la nouvelle stratégie de formation professionnelle continue des actifs ;
- **d'APPROUVER** les différentes composantes du Service régional de formation professionnelle continue ;
- **d'AUTORISER** le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine à signer les actes et documents afférents.

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Adopté à la majorité



ALAIN ROUSSET